

Délibération n°
2024.024

Séance du 21/03/2024
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 23
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

COMMUNE

Affectation du
résultat du compte
administratif 2023

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 08/04/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 08/04/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Henri ROSENDO (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Carine PERRIER (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. LAPACHERIE Alain, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	2 498 183,32
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 617 896,77 - 3 950 054,15)	667 842,62
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	1 830 340,70

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	-307 827,29
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (1 898 940,83 - 2 053 798,33)	-154 857,50
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	-152 969,79
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G): Recettes-Dépenses (643 033,00 – 1 481 876,33)	-838 843,33

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	-1 146 670,62
---	----------------------

Séance du 21/03/2024

N° ordre : 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Suite n° 1

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1 146 670,62
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 351 512,70

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
--	--

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 08/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 08/04/2023